

Recherche des causes de la grève d'Arvida

La Commission royale, que président les juges Létourneau et Bond, de la Cour d'appel, a ouvert l'enquête — Témoignage de M. A. Johnston — Perte de \$6,400,000 de ventes — Trois jours pour réchauffer les cuves

Visite des usines par le tribunal

Chicoutimi, 26 (C.P.) — A la première séance de la Commission royale chargée d'enquêter sur la grève de cinq jours à l'usine d'aluminium d'Arvida, le surintendant des travaux à cette usine, M. A. Johnston, a déclaré que l'Aluminum Company of Canada a perdu en raison de cette grève pour \$6,400,000 de ventes. La grève a retardé la production de 32 millions de livres d'aluminium à 20 cents la livre.

L'enquête, commencée hier, se poursuivra plusieurs jours et nombre de témoins défilèrent devant MM. les juges Létourneau et Bond, de la Cour d'appel, qui président conjointement cette enquête importante. Hier, après lecture en anglais de l'arrêté ministériel, les présidents du tribunal ont fait les observations suivantes:

"Comme vous l'a appris la lecture de l'arrêté ministériel émis sous le grand sceau du Canada et qui nous désigne et qu'autorise la partie 1 du chapitre 99 des S.R.C. 1927, nous sommes ici pour enquêter sur les événements qui se sont produits aux usines de l'Aluminum Company of Canada à Arvida, dans les derniers jours de juillet, et sur les causes et les circonstances de ces événements. Notre rapport devra être soumis au gouverneur général en conseil.

"Il nous faudra connaître, outre les événements, les causes qui les ont fait se produire et, ainsi renseignés, nous aurons à faire les déductions qu'il faut et à tirer de ces événements et de leurs causes les conclusions qu'il convient.

"La gravité de ce qui s'est passé a semblé s'être accrue, du moins à première vue, par le fait que le Canada était en guerre; cette industrie est de celles qui contribuent à son effort de guerre.

"Nous voudrions que les déductions à faire, que les conclusions à tirer soient exactes, justes pour tout le monde, pour les parties intéressées et le public en général.

"Nous sollicitons pour cela le bon vouloir et la coopération de chacun.

"Nous donnerons à cette affaire tout le temps voulu, sans perdre un instant cependant. Nous siégerons dans la matinée, de 10 h. à 12 h. 30, et l'après-midi, de 2 h. à 4 h. 30, et en tout temps jugé nécessaire.

"Je crois qu'il nous faudra, pour mieux comprendre certains témoignages, nous rendre sur les lieux mêmes à Arvida. Nous essaierons d'y aller le plus tôt, aujourd'hui même si possible. Il va de soi que les avocats ou les représentants des parties intéressées pourront nous accompagner."

Les procureurs des parties intéressées sont: Me Charles Cannon, pour la province; Me Aimé Geoffrion, pour la compagnie, et M. Gérard Picard, pour les ouvriers.

Les avocats de la commission ont expliqué de quelle façon ils entendent procéder. Ils ont rappelé que leur but n'est pas de porter des accusations mais plutôt d'établir les causes et les circonstances de la grève d'Arvida.

Témoignage de M. Johnston

M. A. Johnston, surintendant des travaux à la vaste usine d'Arvida, premier témoin appelé à comparaître, a raconté que les énormes cuves qui reçoivent l'aluminium moulu, privées de courant par la compagnie elle-même, qui craignait de plus grands dégâts, sont restées froides tout le temps de la grève. Il ajouta qu'on prit trois jours à réchauffer les marmites et qu'il fallut attendre environ deux semaines avant d'obtenir de nouveau un plein rendement.

M. Johnston a fait un récit détaillé de la grève et des événements qui en furent cause. Il a dit qu'il entendit parler pour la première fois que la grève pouvait être déclarée dans l'après-midi du 24 juillet.

Me Charles Cannon, de Québec, représentant du procureur général, lui a demandé s'il n'avait pas reçu avis, une semaine à l'avance, qu'une grève était imminente.

"Personne n'a été averti à ma connaissance", répondit M. Johnston.

M. Aimé Geoffrion, c.r., avocat de l'Aluminum Company, a dit au témoin:

"Avez-vous jamais pu imaginer que le syndicat déclarerait la grève sans demander la formation d'une commission d'arbitrage?"

"Cela ne nous est jamais venu à l'idée", répondit M. Johnston.

"Vers 7h. 30 du soir, le 24, nous avons compris que la situation devenait sérieuse et décidé de faire appel au syndicat (le syndicat catholique national des ouvriers de l'aluminium) afin de mettre fin à la grève". Des représentants de la compagnie ont eu un entretien avec les directeurs du comité du syndicat, qui ont promis de parler aux grévistes. Plus tard, toutefois, dit M. Johnston, un membre du comité téléphona pour dire qu'il croyait que cela "ne ferait aucun bien".

"Des groupes d'ouvriers se rendirent dans d'autres bâtisses de l'usine et demandèrent pratiquement aux hommes de se mettre en grève", a dit M. Johnston.

Le témoin ajouta que M. M. S. Campbell, conciliateur du ministère fédéral du travail, arriva à l'usine le 25 juillet, mais qu'après avoir parlé aux ouvriers, il pensa qu'il ne pouvait faire aucun bien et repartit.

Le soir suivant, M. Gérard Picard, secrétaire général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, à laquelle est affilié le syndicat, a averti la compagnie qu'un comité de 11 hommes était prêt à discuter de la question. "Nous avons dit que nous ne discuterions que si les piquets de grève quittaient l'usine, précise ici M. Johnston. Quelques grévistes se trouvaient dans l'usine, et d'autres se tenaient aux barrières et empêchaient qu'on entrât dans l'édifice".

Des troupes commencèrent à arriver de Valcartier le 27 juillet et furent placés près de l'usine. "On nous avertit, dit M. Johnston, que tous les piquets avaient quitté l'intérieur de l'usine à 10 h. du soir. Nous avons visité l'usine et, autant que nous avons pu voir, aucun dommage ne fut fait".

Le lendemain, les ouvriers votèrent et il y eut "2,452 votes en faveur de la grève contre 51. Le 29, cependant, une autre assemblée fut tenue, et ils votèrent presque unanimement en faveur du retour au travail. On déclara la grève terminée à 8h. 30 ce même soir".

L'usine d'Arvida reconnaît les unions, a dit M. Johnston. La compagnie et le syndicat ont conclu une entente en 1937, entente qui concernait tous les employés, à l'exception de quelques surintendants. Cet accord était resté en vigueur, ajouta-t-il, parce qu'aucun avis n'avait été reçu qui demandât sa révocation.

Depuis le 1er août, a dit le témoin, tous les ouvriers reçoivent un boni de vie chère de \$1.25 par semaine.

Le syndicat était bien disposé

Aux questions de M. Gérard Picard, représentant du syndicat, M. Johnston avoua que cette association ouvrière s'était montrée bien disposée envers la compagnie.

"N'est-il pas vrai, demande M. Picard, qu'il y aurait eu des émeutes et même du sang versé, si le syndicat n'était pas intervenu?"

"Je ne saurais dire", répond M. Johnston.

"Sont-ce des non-unionistes qui ont fomenté la grève?" reprend M. Picard.

"Je ne sais pas", répond M. Johnston.

M. Picard demande ensuite au témoin si le fait que certains employés n'avaient pas reçu l'augmentation de salaires d'octobre dernier n'était pas cause du différend de juillet.

"Ce n'est pas à moi de trancher la question, répond M. Johnston.

Me Cannon, le représentant du procureur général, fait dire à M. Johnston que les employés du ministère provincial du travail et ceux du gouvernement fédéral ont offert leur aide à tous les intéressés pour le règlement du conflit.

M. Johnston répond ensuite que la compagnie n'avait pris aucune mesure de police pour prévenir les désordres, étant donné qu'il n'était pas question de grève. Quand les premiers grévistes se mirent à débâcher leurs camarades, M. Johnston croit que la garde des vétérans est intervenue pour enrayer leur activité, mais sans succès, croit-il.

M. Johnston prétend encore que les ouvriers attroupés autour de l'usine réclamaient à grands cris le salaire d'un dollar de l'heure, et qu'une inscription sur le mur menaçait de faire sauter les cubilots de la fonderie.

La compagnie coupa le courant électrique dès le matin du 25 juillet, de sorte qu'à l'arrivée de la police, les cuves ne chauffaient plus. Le durcissement de l'aluminium moulu fit perdre, en trente jours, à la compagnie, 32,000,000 de livres de commandes.

Après la séance de l'après-midi, les juges, les avocats, les journalistes et quelques autres personnes sont allés visiter l'usine d'Arvida.

Vagues rumeurs

M. Johnston a déclaré dès le début de son témoignage, qu'il entendit parler pour la première fois, dans l'après-midi du 24 juillet, qu'une grève pouvait se déclarer.

"Des rumeurs circulèrent au sujet d'une grève ou d'une démonstration qui devait se faire au moment de la relève de 4 heures de l'après-midi. Nous avons conclu qu'on ne pouvait rien faire et qu'il fallait attendre et voir ce qui se produirait. A 4 heures, nous vîmes des hommes se masser à la barrière principale. Leur nombre croissait toujours.

"Quelques employés de l'usine sortirent et demandèrent la cause de cette manifestation. Les hommes répondirent qu'ils étaient en grève et qu'ils voulaient obtenir un dollar de l'heure".

Les grévistes choisirent sept hommes pour aller discuter avec les représentants de la compagnie, dit M. Johnston.

Nous avons parlé aux hommes et tenté de leur expliquer que ce qu'ils faisaient était illégal, et nous avons essayé de les convaincre de retourner au travail avec leurs camarades". Les émissaires retournèrent à la barrière et s'entretenirent avec les grévistes durant cinq minutes environ, mais ne firent aucun progrès, dit M. Johnston.

Durant la discussion, ajoute le témoin, la foule devenait toujours plus nombreuse. "Nous avons demandé au chef de police de venir avec tous ses hommes disponibles afin de maintenir l'ordre. Nous avions aussi une batterie anti-aviations à Chicoutimi, et nous avons demandé aux hommes de venir.

"Nous avons cru que si nous pouvions éloigner la foule de la barrière centrale, l'équipe de minuit pourrait se frayer un passage jusqu'à l'usine, car nous savions que tous les hommes ne voulaient pas la grève".

Il n'y eut aucun désordre, dit M. Johnston. "Les ouvriers ne prenaient pas la chose en riant; ils étaient bien décidés".

Après l'entretien avec les représentants des ouvriers, il n'y eut aucune autre rencontre avant le soir du 24 juillet. "Nous avons eu lors la visite des directeurs du Syndicat catholique national des ouvriers de l'aluminium, qui 'servaient' dirent-ils, d'intermédiaires entre les ouvriers et la compagnie". Ils dirent aussi qu'ils désiraient vivement en arriver à une solution.

"Nous avons dit que nous ne pouvions discuter avant que les hommes ne retournent au travail. Nous avons dit que s'ils promettaient de retourner au travail, nous offririons de nouveau de modifier les salaires de la manière que nous avions laissé entendre précédemment. Les ouvriers rejetèrent cette offre".

Auparavant, M. Johnston avait dit que la compagnie avait offert, le 3 juillet, de concéder certaines augmentations de salaire, mais que les ouvriers avaient rejeté cette offre. La compagnie a offert d'augmenter de 49 cents à 51 cents de l'heure les salaires des fondeurs, qui ne reçoivent d'ordinaire 51 cents de l'heure qu'après une année de travail, d'augmenter de 5 cents de l'heure les salaires des machinistes, des mineurs et de quelques autres employés. On a aussi offert d'augmenter de 45 cents à 48 cents de l'heure les salaires des ouvriers d'une autre catégorie.

La grève, ajoute le témoin, a tout d'abord concerné les 800 ouvriers de la fonderie. Le fondeur-chef et les surintendants firent tout ce qu'ils purent pour maintenir les lieux après que les hommes eurent quitté le travail, mais "les grévistes se rendirent à la fonderie et, employant les menaces, la persuasion et d'autres moyens, ils entraînaient tous ceux qui se trouvaient dans la fonderie". Des groupes de grévistes se rendirent dans d'autres parties de l'usine et persuadèrent les ouvriers, qui quittèrent le travail. La grève a duré cinq jours.

M. Johnston a encore parlé de la grève au cours de la séance de l'après-midi.

Au commencement de la première séance, le juge W. L. Bond et le juge Séverin Létourneau, de Montréal, qui président l'enquête, ont parlé brièvement. Quelques instants plus tard, M. E. Stuart MacDougall, c.r., de Montréal, et Me Fernand Choquette, de Québec, tous deux avocats de la commission, ont commencé à questionner M. Johnston.

Le surintendant des travaux donna tout d'abord quelques explications sur le plan de l'usine, à l'aide de bleus et désigna les bâtisses où chaque catégorie d'ouvriers travaillait. L'usine emploie environ 5,000 hommes, dont 1,800 ou 2,000 fondeurs et 500 employés de bureau. A l'époque de la grève, dit-il, environ 2,600 ouvriers de la Foundation Company faisaient des travaux de construction sur la propriété de l'Aluminum Company.

L'usine d'aluminium reconnaît les unions, a dit M. Johnston. La compagnie et le syndicat avaient conclu une entente il y a plusieurs années, entente qui concernait tous les employés, à l'exception de quelques surintendants.

L'entente est toujours restée en vigueur, a-t-il dit, parce qu'aucun avis ne fut donné pour demander sa révocation.

On demanda des augmentations de salaire pour la première fois le 27 mai, dit M. Johnston. Il reçut ce jour-là une lettre de M. Grégoire Lalonde, secrétaire du syndicat, où celui-ci disait qu'une augmentation de 10 cents de l'heure s'imposait parce que le coût de la vie avait augmenté.

M. Johnston dit qu'il répondit à la lettre, faisant remarquer qu'un grand nombre d'employés avaient obtenu une augmentation de salaire au mois d'octobre précédent et que la compagnie croyait que "nous n'avions aucune raison de donner d'autres augmentations en ce moment. Nous avons proposé de préparer un entretien entre la compagnie et le syndicat". C'est au cours de cet entretien qu'on offrit de modifier les salaires des fondeurs et d'autres ouvriers.

M. Johnston ajouta qu'il ne se rappelait pas avoir reçu d'autres lettres du syndicat après le 3 juillet.

(A ce moment le tribunal se'est ajourné; les séances ont repris ce matin).